

Aventador

Compte-rendu de l'assemblée générale mixte du mardi 23 septembre 2025

Paris le 26 septembre 2025 à 11h00

L'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire des actionnaires d'AVENTADOR (Euronext Growth Paris, ticker : ALAVE- ISIN : FR001400IV58) société de portefeuille, s'est tenue mardi 23 septembre 2025 à 10h30, dans les locaux du club The Lyinc, situés au 2, place de la Bourse – 69002 Lyon, sous la présidence de Gilles-Emmanuel Trutat, Président du Conseil d'Administration d'Aventador.

Forte mobilisation des actionnaires avec un taux de participation de 54,82%

10 actionnaires étaient présents, avaient donné pouvoir ou ont voté par correspondance. Ceux-ci représentaient ensemble 54,82% des actions et des droits de vote.

Cette Assemblée Générale a permis de renforcer l'unité autour de la vision stratégique portée par la nouvelle direction. Ainsi, la totalité des résolutions a été adoptée dans les proportions suivantes :

1 ^{ère} résolution	Adoptée à 99,9%
2 ^{ème} résolution	Adoptée à 99,9 %
3 ^{ème} résolution	Adoptée à 99,9 %
4 ^{ème} résolution	Adoptée à 99,9 %
5 ^{ème} résolution	Adoptée à 99,9 %
6 ^{ème} résolution	Adoptée à 99,9 %
7 ^{ème} résolution	Adoptée à 99,9 %
8 ^{ème} résolution	Adoptée à 99,9 %
9 ^{ème} résolution	Adoptée à 99,9 %
10 ^{ème} résolution	Adoptée à 99,9 %
11 ^{ème} résolution	Adoptée à 99,9 %
12 ^{ème} résolution	Adoptée à 99,9 %
13 ^{ème} résolution	Adoptée à 99,9 %
14 ^{ème} résolution	Adoptée à 99,9 %
15 ^{ème} résolution	Adoptée à 99,9 %
16 ^{ème} résolution*	Adoptée à 99,6 %

* une résolution de révocation de M. Akuzum Hüseyin Ural de son poste d'administrateur a été proposée par un actionnaire en séance, conformément aux dispositions de l'article L. 225-105 al. 3 du code de commerce.

Le cabinet PKF Arsilon, Commissaire aux comptes, a présenté une certification sans aucune réserve.

Gestion rigoureuse des charges

Il a été rappelé que diverses mesures d'économie et de réduction de coûts ont par ailleurs été engagées.

Il a été mis fin :

- aux contrats salariés et de conseil de la direction précédente,
- au contrat de location de bureaux et de parkings,
- aux contrats de location de véhicules,
- aux contrats de téléphonie.

Il convient de souligner que le nouveau Président et la nouvelle Directrice Générale ne se sont versé aucune rémunération au titre de leurs mandats au cours de l'exercice. De même, les frais de siège social ont été drastiquement réduits en ayant recours à un centre d'affaires.

Financement

Au cours de l'exercice 2024, le fonds Asset Segregated a apporté des liquidités à hauteur de 380 000€. Depuis la fin de l'exercice, et pour financer la période d'observation, un actionnaire individuel ainsi que Gilles-Emmanuel Trutat, président d'Aventador, ont apporté des liquidités complémentaires à hauteur de 170 000€.

Procédure collective

Afin d'assurer la pérennité de la Société en négociant des abandons de dettes de la part des créanciers, celle-ci a été placée sous mandat ad hoc le 29 novembre 2024 pour quatre mois. La mission du mandataire ad hoc a échoué car aucun accord n'a été trouvé avec 4 importants créanciers qui sont : la Caisse d'Epargne, European High Growth Opportunities Securitisation Fund , Global Tech Opportunities 29 et la société PM, dont Monsieur Patrick Marché était le Président. Il est à noter que cette dernière est en liquidation.

C'est pourquoi le dirigeant de la Société, en accord avec le Conseil d'Administration, a décidé de demander au Tribunal de Commerce l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire. Celle-ci devrait permettre d'établir sereinement un plan de redressement en concertation avec les créanciers. La période d'observation ouverte le 7 mai 2025 a été prolongée jusqu'au 7 novembre 2025 par décision du Tribunal du 9 juillet 2025.

Il existe un risque que cette procédure n'aboutisse pas à un accord avec les créanciers, ce qui entraînerait une conversion en liquidation judiciaire à l'issue de la période d'observation qui s'achève le 7 novembre 2025.

Pour y faire face, la Société a engagé un plan d'apurement du passif. L'objectif est de garantir une reprise dans un cadre sécurisé et de permettre la réalisation d'une acquisition inversée (Reverse Take Over – RTO) avec un partenaire industriel, pour lequel la Société soumettra très prochainement un dossier en vue d'obtenir l'accord d'Euronext. Aventador présente par ailleurs un déficit fiscal de l'ordre de 60 M€ qui constitue un argument supplémentaire en faveur du dossier.

Suspension de cotation

Depuis le 13 novembre 2024, la cotation des titres de la Société sur Euronext Growth est suspendue en raison d'une qualification d'acquisition inversée (RTO). Il existe un risque que cette suspension aboutisse à une radiation définitive. La Société a obtenu une prolongation du délai de suspension, initialement fixé au 31 mai 2025, jusqu'au 30 septembre 2025. La Société prévoit d'obtenir un nouveau délai auprès d'Euronext, afin de terminer l'apurement du passif et parallèlement de déposer le dossier complet de RTO afin d'obtenir la levée de la suspension et la recotation des titres.

Perspectives

La Société va soumettre très prochainement un dossier à Euronext pour réaliser une opération de RTO. L'audience du 5 novembre 2025 va permettre de déterminer les créances certaines et leur montant ainsi que leur règlement dans le cadre d'un plan de continuation. Un appel aux actionnaires, dont certains se sont déjà mobilisés pour soutenir la société, sera réalisé dans le cadre d'une augmentation de capital, dont l'objet sera d'apurer définitivement le passif et de sortir de manière anticipée du plan de continuation qui aura été mis en place.

Pour rappel, l'avis de réunion valant convocation des actionnaires à l'assemblée générale mixte du mardi 23 septembre 2025 a été publié au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires (BALO) du lundi 18 août 2025, et peut être consulté sur le site internet de AVENTADOR.

<https://www.aventadorholding.com/investor-relations>

A propos de AVENTADOR

AVENTADOR est une holding spécialisée dans la gestion, le développement et le financement d'entreprises rentables. Avec une approche centrée sur la croissance durable et le soutien aux

entreprises ayant une stratégie claire, Aventador accompagne activement le développement des entreprises de son portefeuille pour en augmenter la valeur, notamment par divers processus d'optimisation financière, comptable, fiscale, juridique ou encore informatique.

Contact Presse et Investisseurs

AELIUM – Finance & Communication : aventador@aelium.fr

Tel : +33 1 89 70 76 89

AVENTADOR (Euronext Growth Paris, Ticker : ALAVE, ISIN : FR001400IV58)

www.aventadorholding.com

